ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Amt für Justizvollzug und Bewährungshilfe JVBHA

Rte d'Englisberg 3, 1763 Granges-Paccot

T +41 26 305 14 30
www.fr.ch/sespp

Réf: XO/ EJ
Courriel : sespp@fr.ch

Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation
Rte d'Englisberg 3, 1763 Granges-Paccot

Tribunal de première instance
A l'att. de M. Cuenat, Président
Le Château
CP 86
2900 Porrentruy 2

Granges-Paccot, le 29 juillet 2026

TPI/185/2026 – Procédure pénale ouverte contre Romain Baeriswyl

—

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre courrier du 24 juillet 2026, dans lequel vous nous demandez de nous déterminer, en application de l'art. 62a al. 1 let. a CP, sur la réquisition du Ministère public du canton du Jura relative à la réintégration de la personne rappelée en titre dans le traitement institutionnel au sens de l'art. 60 CP ordonné par jugement du Tribunal pénal de l'arrondissement de la Sarine du 7 avril 2022.

Au vu des circonstances ayant conduit à la procédure pénale actuelle, notre Service rejoint la réquisition du Ministère public et estime opportun de réintégrer Romain Baeriswyl dans l'exécution de la mesure thérapeutique institutionnelle au sens de l'art. 60 CP ordonnée par jugement du Tribunal pénal de l'arrondissement de la Sarine du 7 avril 2022, afin de lui permettre de poursuivre le travail thérapeutique et socioéducatif entrepris jusqu'à présent sur la gestion des émotions et des envies de consommation.

En espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

X. Orsini
Chef de service

E. Jeckelmann
Agente PMP - Criminologue